

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le camping du Bac, sis rue du Port, 53 200 Ménil, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales de vente ci-dessous.

Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète aux présentes conditions générales et d'avoir pris connaissance du règlement intérieur.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

– La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception des arrhes et/ou du montant total de la réservation et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

– Les réservations ne lient le camping, que si le camping les a acceptées, ce que le camping est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée

– La réservation d'un emplacement de camping est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.

– Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Pour les locations de chalets :

Vous pouvez réserver :

-soit directement sur le site internet : <https://www.camping.menil53.fr/chalets.html>, qui vous indiquera les disponibilités. Vous pouvez procéder au règlement des arrhes par carte bancaire. Un mail automatique vous sera envoyé afin de traiter votre demande.

-soit par email au : campingdubac@orange.fr : nous vous indiquerons nos disponibilités et modalités de réservations.

-soit par téléphone au **02.43.70.24.54**.

Réservation à plus de 30 jours avant l'arrivée en location. Afin de garantir votre réservation, un chèque d'arrhes de 30% du montant total de la location vous sera demandé. Cette réservation sera provisoire (10 jours) et ne deviendra ferme qu'à parfaite réception du chèque d'arrhes. A défaut de recevoir celui-ci un délai de 10 jours, l'option sera automatiquement annulée. La réservation sera définitive après réception de vos arrhes représentant 30% du montant de la location et le contrat signé et dûment complété en possession du camping du Bac. **Le solde devra être versé le jour de votre votre arrivée. A défaut du paiement intégral le jour de votre arrivée,** le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée. Les sommes versées à titre d'arrhes restent acquises au loueur.

Réservation à moins de 30 jours avant l'arrivée en location : la totalité du séjour sera exigée à la réservation. **A défaut de paiement intégral à la réservation,** le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée.

Une réservation s'effectue au plus tard 48h à l'avance.

Pour les emplacements au camping :

Vous pouvez réserver également sur le site internet, à l'adresse mail ou au numéro de téléphone indiqués ci-dessus également. La réservation vous sera confirmée après réception de vos arrhes à hauteur de 30 % du montant total de la location.

Les conditions sont les mêmes que pour les chalets ci-dessus.

TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

-Les prix indiqués dans la brochure sont valables pour la saison 2023. Ils s'entendent en euros, TVA incluse.

-Le forfait de base comprend le séjour de 2 personnes, l'emplacement du véhicule, de la tente ou de la caravane et la douche.

-Il n'y a pas de taxe de séjour sur la commune de Ménil à ce jour.

CONDITIONS DE PAIEMENT

-Pour toute réservation, un montant initial sous forme d'arrhes est à régler dès la réservation (à hauteur de 30% du prix total à minima).

-Le solde doit être versé au moment de votre arrivée au camping.

-Pour une arrivée sans réservation préalable, le montant total doit être réglé à l'arrivée.

MODE DE PAIEMENT

-Vous pouvez régler votre séjour de la façon suivante :

- Chèques bancaires libellés à l'ordre du «TRESOR PUBLIC»,
- Virements bancaires,
- Carte bancaire,
- Numéraire,
- Chèques vacances.

CAUTION

Lors de la réservation d'un chalet, vous devez également joindre au contrat :

-1 Chèque de 250,00 € émis à l'ordre du «TRESOR PUBLIC». Cette somme servira à couvrir les frais en cas de casse ou de détérioration. En cas de dégradation importante, les frais de remise en état vous seront facturés.

-1 Chèque de 60,00 € émis à l'ordre du «TRESOR PUBLIC). Cette somme sera encaissée en cas de ménage non fait.

-Ces deux chèques de caution vous seront restitués, en fonction de l'état des lieux, immédiatement ou détruits avec votre consentement (verbal, mail, téléphone).

-Pour les emplacements, une caution de 50 euros vous sera demandée pour la télécommande de la barrière. Ce chèque de caution vous sera restitué, en fonction de l'état du matériel, immédiatement ou renvoyé par courrier dans le mois suivant votre départ

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

-Le client peut demander la modification de son séjour sur demande écrite (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler (à charge pour lui de prévoir une assurance annulation).

-Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon les disponibilités et les tarifs en vigueur.

-Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

-Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

3. Annulation du fait du camping du Bac

-En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

- -En cas d'annulation de votre réservation, les arrhes versées ne pourront pas être remboursées, sauf cas de force majeure (décès, maladies graves ...)

VOTRE SÉJOUR

1. Arrivée

-Les jours et heures d'arrivées sont variables. Elles sont définies au moment de la réservation ou quelques jours avant l'arrivée du client.

2. Pendant votre séjour

-Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le camping du Bac décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Départ

Emplacements :

-Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'emplacement doit être libéré avant 12 heures.

-L'emplacement sera rendu en parfait état de propreté. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire (bornes électriques, etc...).

-Pour tout départ retardé après 12h, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuitée en vigueur.

Chalets :

- Une fiche d'inventaire sera dans le chalet à votre arrivée, celle-ci sera à rapporter à la réception dans les 24h. Pour les départs, nous demandons une lecture attentive des consignes affichées dans le chalet (porte vue), qui doivent être respectées.
- L'équipe du camping contrôle chaque hébergement à votre départ. Les cautions vous seront restituées en fonction de l'état des lieux soit le jour de votre départ ou sous un mois par voie postale.
- **Tous nos locatifs sont non-fumeurs.**
- **Personnes supplémentaires** : pour des raisons de conformité et de sécurité, le nombre de personnes indiqué ne peut être dépassé, sachant qu'un bébé compte pour 1 personne. Si le nombre de personnes excède la capacité maximale de l'hébergement soit 6 personnes, la direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping.
- **Taxe de séjour** : Il n'y a pas de taxe de séjour sur la commune à ce jour.
- **Tarifs des emplacements** : le tarif est proposé à la nuitée.
- **Tarifs des locatifs** : nos réservations s'effectuent pour au minimum une nuitée (tarifs joints à la fiche descriptive).
- **Arrivée différée** : le camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée. Si votre arrivée ne peut se faire dans les heures d'ouvertures, vous devrez appeler au

numéro 02.43.70.24.54 aux heures d'ouverture.

- **Une assurance responsabilité civile est obligatoire.**
- **Assurance locative** : le client doit s'assurer auprès de sa compagnie assurance qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions garanties. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à l'occupation du chalet, à savoir le vol, la perte ou la dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...) Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement locatif ou dans le camping, de son fait ou des personnes qui l'accompagnent.
- **Animal** : chaque animal doit être déclaré à la réservation. Le carnet de vaccination à jour est à présenter sur place. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du camping.
- **Les barbecues** sont autorisés dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du cadre légal.

IMAGE

-Sauf opposition formelle de votre part, vous autorisez le camping du Bac, ainsi que toute personne qui se substituerait à lui, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au camping du Bac et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur le site internet et la page facebook du camping). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion du camping du Bac et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

LITIGE

-Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping.

-Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours qui suivent le séjour.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

-Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping du Bac, comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping du Bac, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du camping du Bac en fonction de vos centres d'intérêts.

Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978 et le RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.

Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant vos nom(s), prénom(s) et adresse :

Camping du Bac
Rue du Port
53 200 Ménil
Tel 02 43 70 24 54
Mail : campingdubac@orange.fr

N° SIRET : 215 301 508 000 10
TVA Intracommunautaire : FROT21530150800010
Code NAF 8411Z